

Commune de FAVERNEY
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance 23 septembre 2022 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	13
<i>Votants</i>	13
<i>Excusés</i>	1
<i>Absents</i>	1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Aurore BOUGROUM, Gérard BURNEY, Jérôme CHOLLEY, Clotilde MULOT, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Arnaud GENY, Philippe GERDIL, Pauline GRISEZ, François GUEDIN, François LAURENT, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY,

Date de convocation
08/09/2022

Excusés : Lydie PEREUR, Christelle RIGOLOT

Date d'affichage
27/09/2022

Secrétaire : Clotilde MULOT

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Informations
- Contrat d'affermage
- Contrats de fourniture en eau BREUREY - MERSUAY
- Contrats nuisibles, équipements sportifs et aire de jeux
- Délimitation de la rue Colbert
- Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
→ Conduite d'eau place Général de Gaulle

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 août 2022.

INFORMATIONS

Le Maire fait part au conseil :

- de la journée nationale OCTOBRE ROSE organisée par l'espace France services à Faverney le 16/10/2022 : Marche solidaire, stands d'informations et projection du film « DE PLUS BELLE ». Rendez-vous à la salle des fêtes, place de l'étoile. Inscriptions au 03.84.76.13.61.

- Le docteur MENINI souhaiterait un local pour y exercer son activité médicale. Après réflexion, l'ancienne école maternelle lui conviendrait et la commune pourrait aménager à ses frais les locaux dont le montant estimatif des travaux peut être évalué à 10 000 €. Un bail professionnel de 6 ans

sera conclu moyennant un loyer de 600€ mensuel. Etant précisé que le surplus des locaux de l'école maternelle pourrait accueillir un kinésithérapeute ou tout autre profession médicale ou paramédicale.

- De même, l'appartement situé au 1^{er} étage de l'ancienne école primaire jouxtant la maternelle, précédemment occupé pendant la durée des travaux de rénovation des travaux du collège par le principal, pourrait faire l'objet d'une location précaire pendant un an moyennant un loyer mensuel de 250 €. Les charges étant supportées par le futur locataire.

- Travaux en cours :

→ Rue Molière : revêtement et ralentisseurs réalisés. La signalisation sera apposée courant septembre par la société Global Signalisation.

→ Rue Catinat : enfouissement des réseaux en cours.

→ Pose d'un filet de sécurité le long du terrain stabilisé et pose d'un grillage le long du terrain multisport rue Sadi Carnot. Les travaux seront réalisés par l'entreprise KAISER Régis courant octobre (5 550 € HT).

→ La société EMJ a procédé au changement des 2 spots éclairant le clocher en les remplaçant par des luminaires leds d'une puissance de 60 w.

→ Le Maire informe le conseil Municipal que des travaux de consolidation sont à prévoir rapidement au bord du canal avant le déversoir sur un terrain appartenant à la commune et que d'autre part il est nécessaire de curer le fossé passant sous l'ancienne voie ferrée à proximité du gymnase pour assainir toute la zone Ages et Vie / Pôle éducatif.

→ PLU : dans le cadre de la révision du PLU, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours de finalisation. Après réflexion, la commune souhaite anticiper un développement démographique cohérent sachant qu'un projet de construction d'un pôle handicap de 90 patients sur le territoire communal est prévu. La création du nouveau pôle éducatif scolaire, la restructuration du collège, l'inscription au programme petites villes de demain et la programmation d'une OPAH (opération Programmée de l'Habitat) pour début 2024 sont des éléments très favorables.

Une progression naturelle de la population de l'ordre de 1% par an et l'implantation du pôle handicap permettent d'envisager une population de 1 200 habitants pendant la durée du PLU. Accueillir cette nouvelle population et favoriser les projets permettant une vie de village, sont des objectifs qui seront développés dans le PLU.

- Le Maire précise avoir rencontré la nouvelle principale du collège Mme Véronique STAINE. Différents points ont été abordés : sécurité, stationnement autour du collège, utilisation des équipements sportifs, rôle et apports du syndicat du collège. Le prochain conseil d'administration est prévu le 8 novembre 2022. Une collecte des déchets dans une partie du territoire de Favorney, notamment à proximité de l'ancien pont du chemin de fer, a été réalisée par les élèves de 5^{ème}, sous l'autorité de M. TARTARIN et Mme FANTONE. 40 kg de déchets ont été ramassés et exposés pour une prise de conscience sur la place du Général de Gaulle.

Le Cross du collège aura lieu le 14 octobre sur les installations sportives et une journée de sécurité routière sera organisée le 6 octobre.

- Réunion à prévoir avec les commerçants, artisans, professions libérales, si possible avant la fin de l'année. Arnaud, Aurore, Michel et Pauline se proposent d'organiser cette réunion.

- M. Arnaud GENY, président de l'association Favorney Patrimoine et Animation, précise : qu'une soirée Beaujolais dans la cave de l'Official aura lieu le 18 novembre sur inscription avec un



maximum de 50 personnes, qu'une soirée Cancoillotte sera organisée le 9 décembre à la salle des fêtes avec une conférence de M. Bernard CASSARD sur la fabrication et l'IGP de la cancoillotte. Inscription préalable avec une jauge de 50 personnes maximum.

- Les manifestations du 1300^e anniversaire se terminent. Beau succès avec Spectacles du Monde, l'opéra promenade, les concerts, les expositions et conférences dans l'abbaye. Un dernier concert aura lieu le 29 septembre avec « GRANDE » à 20h30 à la salle de cinéma organisé par ECHO SYSTEM dans le cadre des concerts itinérants « les automnales 2022 ».

- Une réunion d'informations et d'échanges sera organisée avec les habitants de Port d'Atelier d'ici la fin de l'année.

DELIBERATIONS

2022-65 CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21/02/2022 relative à la décision sur le principe du recours à une concession pour le service public d'eau potable et autorisant le Maire à lancer la procédure de publicité, prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour la passation de ce contrat de concession et à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération,

Vu l'avis de concession au BOAMP, Avis n°22-54377 publié le 15/04/2022,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public portant examen de la candidature reçue et arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu le rapport portant analyse de l'offre et le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public rendant un avis à l'attention de Monsieur le Maire, Président de la commission,

Vu le rapport établi par l'exécutif sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat de concession,

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes,

Considérant qu'à l'issue des négociations et au vu de l'analyse conduite au regard des critères de jugement des offres, il apparaît que l'offre proposée par la Société de Distribution Gaz et Eaux répond aux objectifs de la commune de Favorney, et est, ainsi, à même de les remplir,

Considérant que le contrat et ses annexes définissent les conditions dans lesquelles les obligations de service public pour le service d'eau sont remplies en termes d'exploitation des services, de réalisation des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements, de qualité de service et d'égalité de traitement des usagers,



Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Attribue le contrat de concession du service public d'eau potable à la Société de Distribution Gaz et Eaux*

Article 2 : *Approuve le projet de contrat de concession du service public d'eau potable et ses annexes, joints à la présente délibération ;*

Article 3 : *Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et ses annexes ainsi que tous actes y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant.*

2022-66 CONTRATS DE FOURNITURE EN EAU BREUREY - MERSUAY

M. le Maire propose à l'assemblée que 2 conventions de fourniture d'eau soient signées avec les communes de Mersuay et Breurey-les-faverney afin d'en définir les conditions :

✓ part revenant à l'exploitant du service de l'eau (tarif défini en valeur connue au 1/10/2022):

⇒ partie fixe annuelle: 200 €/an

⇒ partie proportionnelle : 0,8 €/m³

✓ part revenant à la commune de Faverney :

⇒ partie fixe annuelle : 100 €/an qui correspond à la mise à disposition d'un point de fourniture d'eau

⇒ partie proportionnelle : 0.90 €/m³

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les conventions ci-jointes.

2022-67 CONTRAT DE DERATISATION

M. le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat de dératisation avec la société SOS nuisibles 70 à raison de 2 passages dans l'année. Chaque passage sera facturé 903.75 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ce contrat dans les conditions ci-dessus.

2022-68 CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE L'AIRE DE JEUX

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrôle des équipements sportifs et de l'aire de jeux doit être réalisé régulièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler le contrat de maintenance avec la société Systèmes plus sise à MALAIN (21) pour un contrat de contrôle, avec essais en charge des équipements suivants : aire de jeux, modules de skate, cages d'handball, paniers de basket-ball, buts de football.



Années impaires : 260€ Hors Taxe tous frais compris pour la vérification de l'ensemble des 14 équipements de skate et d'aires de jeux.

Années paires : 440€ Hors Taxe tous frais compris pour la vérification de l'ensemble des 32 équipements sportifs et d'aires de jeux.

2022-69 MODIFICATION LINEAIRE RUE DES GLACIS ET RUE COLBERT

Le tableau de classement des voies communales désigne la rue des Glacis d'une longueur de 190 m de la façon suivante : « à son origine sur la rue du Général Détrie (RD 434) se dirige à l'est, traverse la rue Druais (VC10R) se termine rue Colbert (V8R) » et la rue Colbert d'une longueur de 80 m ainsi : « continue la rue des Glacis (VC13R), se dirige au Sud et se termine sur la rue Victor Hugo (VR1C) », Hors, dans les faits, le panneau d'indication de la rue Colbert est situé à l'intersection de la rue Robert Salmon. M. le Maire propose de régulariser la situation de la façon suivante :

- la rue des Glacis d'une longueur de 156 m

« à son origine sur la rue du Général Détrie (RD 434) se dirige à l'est, traverse la rue Hippolyte Druais (VC10R) se termine au croisement de la rue Robert Salmon (VC18R) »

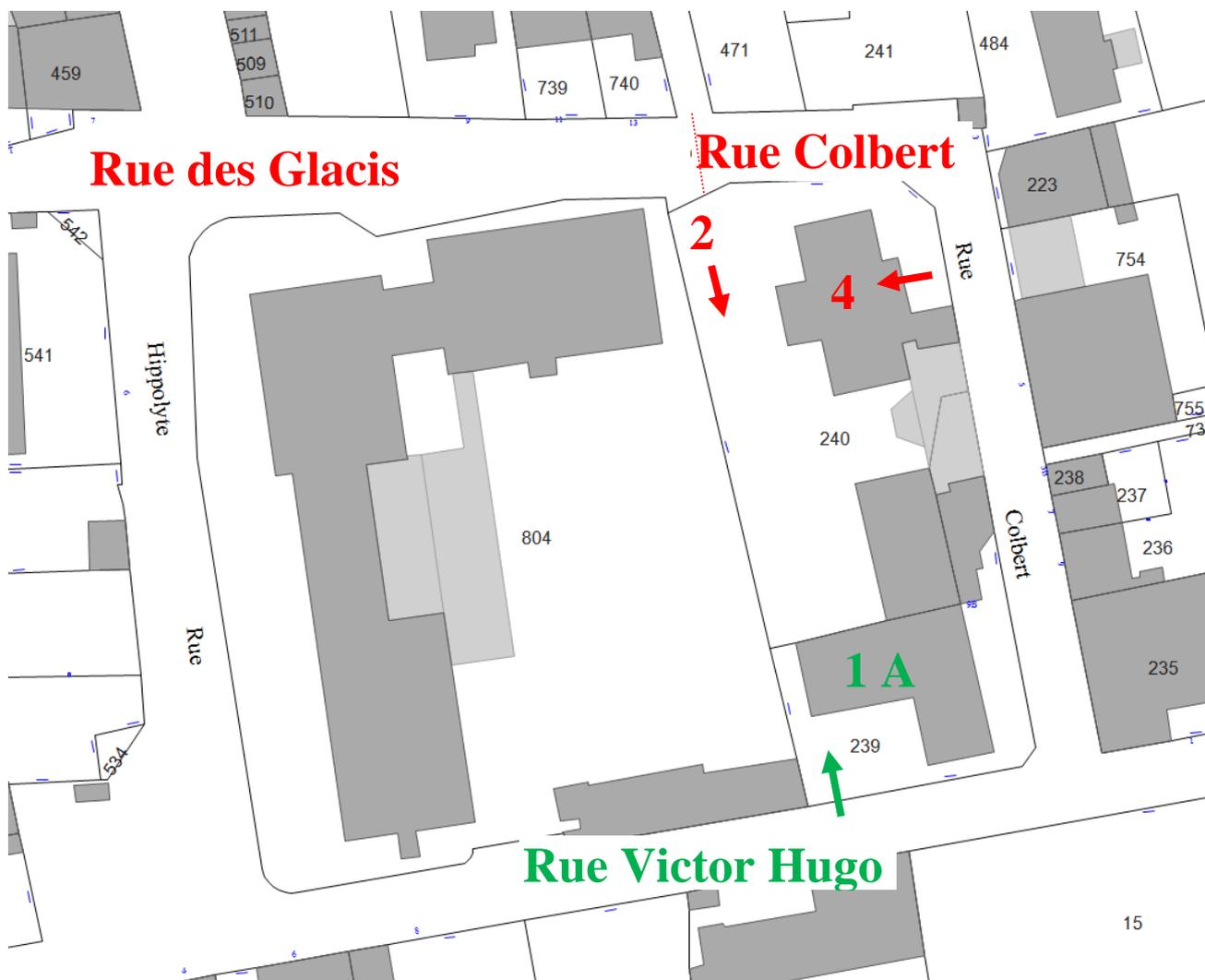
- la rue Colbert d'une longueur de 114 m

« continue la rue Hippolyte Druais (VC10R) à partir du croisement de la rue Robert Salmon (VC18R), se dirige au Sud et se termine sur la rue Victor Hugo (VR1C) »,

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales de la façon ci-dessus
- D'attribuer les numéros de rue de la façon suivante (suite à la désaffectation de l'école) :





2022-70 CONDUITE EAU DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

M. le Maire précise à l'assemblée qu'il serait nécessaire de changer la conduite d'eau potable située sous la place du Général Charles de Gaulle en concomitance avec les travaux de revitalisation du Centre Bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise M. le Maire à négocier au mieux une convention de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet André de Pontarlier.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Le grillage qui sépare les 2 terrains de tennis extérieurs est très détérioré, voire dangereux. Une réparation est-elle prévue ?*

En conclusion du Conseil Municipal le Maire revient sur les différentes manifestations organisées dans le cadre du 1300^{ème} anniversaire de l'Abbaye. Si ces manifestations ont été un succès ainsi qu'il l'a dit lors des informations, il regrette le peu d'engagement des membres du conseil municipal tant au niveau de la participation aux spectacles que de l'aide pour la mise en place de la lourde logistique.

Séance levée à : 20h

Le Maire,
François LAURENT.

